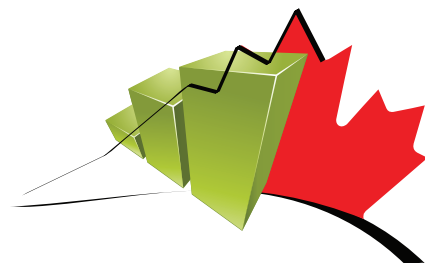


Rapports économiques et sociaux

Des laboratoires de recherche jusqu'aux portes d'embarquement : rétention au pays et résultats sur le marché du travail des boursiers postdoctoraux étrangers au Canada

par Feng Hou

Date de diffusion : le 24 juin 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Des laboratoires de recherche jusqu'aux portes d'embarquement : rétention au pays et résultats sur le marché du travail des boursiers postdoctoraux étrangers au Canada

par Feng Hou 

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202600600005-fra>

Résumé

À l'aide des données de la Base de données longitudinales sur l'immigration, le présent article permet d'examiner les récentes tendances en ce qui concerne l'admission, la rétention au pays et les résultats sur le marché du travail des boursiers postdoctoraux étrangers au Canada. Les boursiers postdoctoraux étrangers s'entendent des personnes dont le premier permis de travail canadien a été délivré en vertu du code de dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail relatif aux nominations postdoctorales au titre du Programme de mobilité internationale (PMI). Leurs résultats sont comparés à ceux d'autres titulaires de permis de travail en vertu du PMI, de participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires et d'immigrants qui sont arrivés au Canada directement en tant que résidents permanents.

L'analyse a révélé que les flux migratoires annuels de boursiers postdoctoraux étrangers ont oscillé entre 2 000 et 3 300 dans les années 2000 et 2010, mais ont diminué de 2021 à 2024. Environ 28 % des boursiers postdoctoraux étrangers ayant obtenu leur premier permis de travail au cours de la période allant de 2000 à 2004 se sont vu accorder la résidence permanente dans les 10 ans suivant leur première arrivée au pays. Ce taux a diminué à 22 % pour les immigrants arrivés au cours de la période allant de 2010 à 2014. Parmi les personnes qui ont obtenu le statut de résidents permanents, la présence active au Canada, mesurée par la production de déclarations de revenus, a chuté progressivement au fil du temps.

Malgré une rétention à long terme au pays relativement faible, les boursiers postdoctoraux étrangers qui ont maintenu une présence active au Canada et qui ont conservé leur emploi présentaient de bons résultats sur le marché du travail après avoir obtenu leur résidence permanente. Les revenus observés et ajustés par régression étaient plus élevés que ceux d'autres groupes d'immigrants dans les premières années suivant l'admission et à plus long terme.

Ces résultats, qui concordent avec le caractère de mobilité internationale des marchés du travail postdoctoraux, font ressortir l'importance d'interpréter les résultats de la rétention au pays dans le contexte de carrières dans le milieu de la recherche, branchées sur le monde.

Auteurs

Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

L'auteur tient à remercier Youssouf Azmi, Mark Kinack, Alda Kokallaj et Zofia Olszowka pour leurs conseils et leurs commentaires relatifs à une version antérieure du présent article.

Introduction

Dans les dernières années, les économies avancées ont de plus en plus misé sur le déplacement de chercheurs à l'échelle mondiale pour soutenir l'innovation et la compétitivité scientifique. Les chercheurs postdoctoraux, dont plusieurs sont nés à l'étranger et détiennent le statut de résident temporaire, jouent un rôle crucial dans l'avancement des connaissances scientifiques et le maintien de la productivité et de la vitalité des établissements de recherche (Kahn et MacGarvie, 2024; Youyou et Feng, 2025). Les boursiers postdoctoraux dirigent souvent des projets indépendants, collaborent avec des chercheurs d'autres disciplines, soutiennent la formation aux cycles supérieurs et contribuent grandement aux publications scientifiques et à la diffusion des connaissances. Par conséquent, ils sont indispensables pour repousser les limites scientifiques et s'attaquer aux défis sociaux complexes grâce à l'innovation et aux approches interdisciplinaires.

La nature des nominations postdoctorales est intrinsèquement temporaire et transitoire. Ces postes sont souvent des contrats à durée déterminée, qui durent généralement quelques années, et permettent aux chercheurs postdoctoraux d'acquérir une formation et une expérience supplémentaires indispensables à la poursuite d'une carrière universitaire ou autre. La nature temporaire de ces fonctions fait ressortir l'importance de la mobilité sur le plan de la discipline, sur le plan institutionnel et sur le plan géographique. Les chercheurs postdoctoraux déménagent souvent à l'étranger pour profiter de ces occasions, suivre des programmes spécialisés ou tirer profit de financement qui favorise l'échange de connaissances transfrontalier (OCDE, 2021; Thomas, 2025).

Le Canada a activement tenté d'attirer des boursiers postdoctoraux étrangers grâce à une combinaison de politiques d'immigration et de financements de recherche ciblés qui facilitent la mobilité des personnes possédant des compétences très spécialisées. À l'échelon fédéral, les prestigieuses bourses de recherche ouvertes à l'échelle internationale offertes par les trois conseils témoignent d'un engagement envers les talents mondiaux et intègrent les boursiers postdoctoraux aux principaux programmes de recherche (Gouvernement du Canada, n.d.). Ces volets de financement sont jumelés à certains parcours d'immigration qui permettent aux universités de recruter des boursiers postdoctoraux étrangers. Les personnes titulaires d'un poste postdoctoral sont admissibles à un permis de travail temporaire en vertu du Programme de mobilité internationale (PMI) (IRCC, n.d.). Leur expérience de travail au Canada peut également soutenir leur transition ultérieure vers la résidence permanente. Ensemble, ces mesures créent un environnement politique qui réduit les obstacles administratifs, élargit les possibilités de recherche et renforce l'attrait du Canada comme destination pour les chercheurs postdoctoraux formés dans d'autres pays.

D'un point de vue des politiques, la compréhension de la rétention au pays des boursiers postdoctoraux étrangers et de leurs résultats sur le marché du travail après l'obtention de leur résidence permanente est indispensable pour orienter à la fois la stratégie d'immigration et de recherche. En particulier, l'enjeu de la rétention au pays des postdoctorants se trouve à l'intersection des grands débats portant sur la « circulation des compétences » et de l'« exode des cerveaux ». Bien que le recrutement de boursiers postdoctoraux étrangers soit avantageux pour le Canada, garantir leur séjour à long terme et leur réussite sur le marché du travail est essentiel pour réaliser les gains économiques et scientifiques durables qu'ils peuvent générer. Des études menées aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans l'Union européenne ont recensé les difficultés de convertir la mobilité temporaire des chercheurs en installation définitive, attribuant souvent le faible taux de rétention au pays aux conditions d'emploi précaires, à l'avancement professionnel limité et à des parcours d'immigration restrictifs (Aksenfeld et Ahart, 2025; OCDE, 2021; Stephan, 2012). Pourtant, des données probantes systématiques pour le Canada sont rares.

Le présent article vise à combler cette lacune en examinant les récentes tendances en ce qui concerne l'admission, le taux de rétention au pays et les résultats sur le marché du travail des boursiers postdoctoraux étrangers admis au Canada à titre de travailleurs étrangers temporaires en vertu du PMI. Les boursiers postdoctoraux étrangers s'entendent des personnes dont le premier permis de travail a été délivré en vertu du code de dispense de l'étude d'impact du marché du travail relatif aux boursiers postdoctoraux (C44). Pour être admissibles à ce programme, les ressortissants étrangers « doivent être nommés à un poste d'une durée limitée dans un domaine lié à celui pour lequel ils ont obtenu ou sont en voie d'obtenir leur doctorat; doivent recevoir un traitement ou un salaire en échange de périodes d'enseignement, d'études supérieures ou de recherche; [et] être choisis en fonction de l'excellence de leur parcours universitaire » (IRCC, n.d.). Les permis de travail dans le cadre de ce programme sont délivrés en fonction d'un employeur en particulier, c'est-à-dire que les titulaires de permis sont autorisés à travailler seulement pour l'employeur qui les a recrutés.

L'analyse permet également de comparer les boursiers postdoctoraux étrangers à d'autres titulaires de permis de travail en vertu du PMI et à des participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)¹ afin de relever les différences dans les tendances liées au taux de rétention au pays et aux résultats sur le marché du travail. La comparaison des résultats sur le marché du travail porte également sur les résidents permanents qui ont été admis directement de l'étranger.

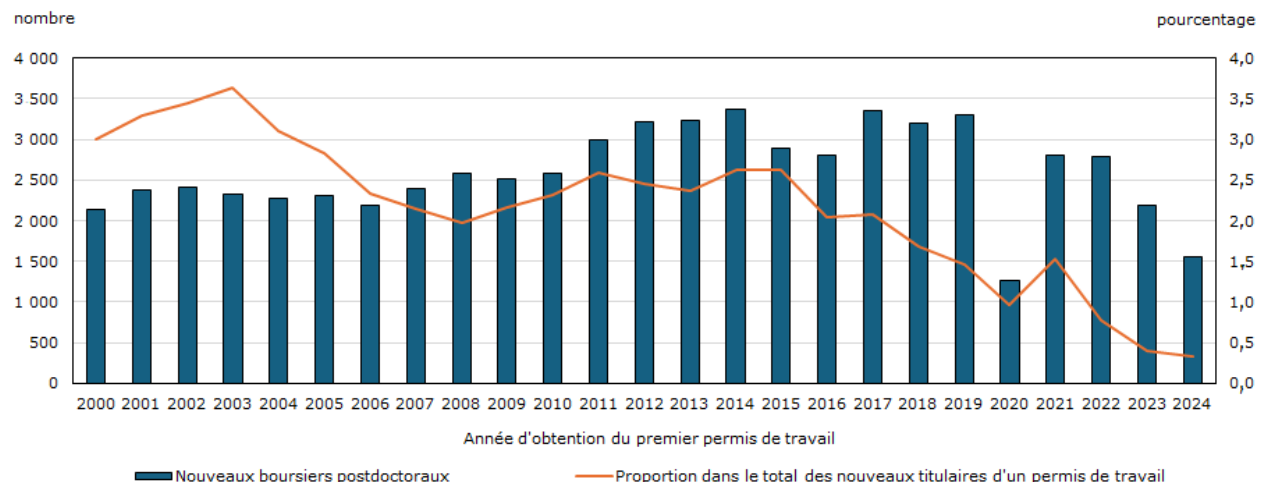
Diminution des flux migratoires et changement des pays d'origine

Dans les années 2000 et 2010, le nombre de boursiers postdoctoraux étrangers arrivés au Canada à titre de travailleurs étrangers temporaires a fluctué de 2 100 à 3 400 annuellement (graphique 1). Cependant, après une reprise suivant un déclin marqué en 2020 au plus fort de la pandémie de COVID-19, la tendance semble être à la baisse. De 2021 à 2024, les flux migratoires ont chuté, atteignant des niveaux inférieurs à ceux observés au début des années 2000².

-
1. Le PTET est conçu pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre temporaires qui ne peuvent être comblées par des Canadiens qualifiés, tandis que le PMI vise à répondre aux intérêts et aux besoins socioéconomiques plus généraux du pays. Tous les permis de travail délivrés en vertu du PTET doivent d'abord faire l'objet du processus de l'étude d'impact sur le marché du travail.
 2. En 2017, une dispense de permis de travail pour des travaux de recherche à court terme a été mise en place pour les chercheurs menant des recherches dans un établissement décernant des diplômes au Canada, subventionné par des fonds publics ou dans un établissement de recherche affilié pendant 120 jours ou moins (Gouvernement du Canada, 2022). Cela pourrait comprendre des boursiers postdoctoraux et, par conséquent, pourrait contribuer à la diminution du nombre de titulaires de permis chez les postdoctorants dans les dernières années.

Il est utile de situer les tendances liées aux boursiers postdoctoraux étrangers dans le contexte de l'évolution plus générale touchant les travailleurs étrangers temporaires au Canada. Bien que l'afflux de boursiers postdoctoraux étrangers ait diminué dans les dernières années, le nombre des autres travailleurs étrangers temporaires a augmenté considérablement, particulièrement depuis le milieu des années 2010. Par conséquent, la proportion de boursiers postdoctoraux étrangers parmi tous les titulaires d'un permis de travail temporaire à des fins de travail (y compris les permis de travail du PTET et du PMI) a diminué, passant d'à peu près 3 % au début des années 2000 à environ 0,3 % en 2024 (graphique 1). La forte baisse dans la proportion relative de boursiers postdoctoraux est principalement attribuable à la croissance plus générale observée dans les autres catégories de travailleurs étrangers temporaires.

Graphique 1
Nombre de boursiers postdoctoraux étrangers et proportion de ces derniers dans le nombre total de nouveaux titulaires d'un permis de travail, âgés de 20 à 54 ans au moment de l'obtention du premier permis de travail



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

On observe une tendance semblable lorsqu'on examine la contribution des boursiers postdoctoraux étrangers à l'offre de main-d'œuvre au niveau du doctorat au Canada. De 2010 à 2023, le nombre annuel de nouveaux diplômés qui ont obtenu leur diplôme au Canada et qui sont titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent a augmenté de 5 950 à 8 810 (Statistique Canada, n.d.). Par conséquent, la proportion de boursiers postdoctoraux étrangers a diminué comparativement à celle des titulaires d'un doctorat obtenu au Canada, passant de 0,44 en 2010 à 0,25 en 2023. Cela laisse entendre que les boursiers postdoctoraux étrangers sont une importante source de main-d'œuvre titulaire d'un doctorat au Canada, même si leur importance relative a diminué.

Pour ce qui est des caractéristiques sociodémographiques, la plupart des boursiers postdoctoraux étrangers étaient des hommes, bien que leur proportion ait chuté, de 70 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 60 % pour la cohorte de 2020 à 2024 (tableau 1). Dans l'ensemble des cohortes, de 47 % à 58 % des boursiers postdoctoraux étaient âgés de 30 à 39 ans, et de 30 % à 46 % étaient âgés de 20 à 29 ans.

Les boursiers postdoctoraux étrangers provenaient de régions d'origine de plus en plus diversifiées (tableau 1). L'Asie de l'Est, ainsi que l'Europe du Nord et l'Europe de l'Ouest sont depuis longtemps les deux plus importantes régions d'origine, mais leur proportion combinée a diminué, passant de 57 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 40 % pour la cohorte de 2020 à 2024. La proportion attribuée à l'Europe du Sud et à l'Europe de l'Est a en outre chuté, alors qu'une proportion croissante de boursiers postdoctoraux provenaient de l'Asie du Sud, des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, de l'Afrique et des États-Unis.

Tableau 1
Nombre de personnes ayant reçu leur premier permis de travail à titre de boursiers postdoctoraux, selon l'année de délivrance du permis et les caractéristiques sociodémographiques, âgées de 20 à 54 ans au moment de l'obtention du premier permis de travail

	Année de la délivrance du premier permis de travail				
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2020 à 2024
	nombre				
Nombre total de nouveaux boursiers postdoctoraux	11540	11970	15420	15560	10600
	pourcentage ²				
Genre¹					
Hommes	69,6	66,7	62,3	59,6	59,5
Femmes	30,4	33,3	37,7	40,4	40,5
Groupe d'âge					
20 à 29 ans	30,1	37,4	46,3	43,8	33,8
30 à 39 ans	53,2	51,5	46,5	49,3	57,8
40 à 54 ans	16,7	11,1	7,3	7,0	8,3
Région d'origine					
États-Unis	3,5	4,6	4,8	5,7	6,1
Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud	6,9	8,5	16,4	15,5	13,2
Europe du Nord et Europe de l'Ouest	24,1	24,6	22,2	16,5	17,1
Europe du Sud et Europe de l'Est	12,1	13,2	9,2	8,2	7,7
Afrique	3,8	5,6	8,8	5,3	7,6
Asie du Sud	5,0	8,5	8,3	8,8	12,2
Asie du Sud-Est	1,9	2,5	2,2	1,7	2,1
Asie de l'Est	32,4	25,1	20,3	29,8	23,2
Asie de l'Ouest	8,3	5,8	6,3	7,2	9,7
Autres régions	2,3	1,6	1,5	1,3	1,1

Notes : 1. Le pourcentage pour les hommes et les femmes ne totalise pas 100 % parce que certaines personnes ont déclaré d'autres genres. 2. Les pourcentages pour une variable donnée pourraient ne pas totaliser 100 % en raison de l'arrondissement.
Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

Environ 1 boursier postdoctoral étranger sur 4 a obtenu sa résidence permanente dans les 10 ans suivant son arrivée

Les boursiers postdoctoraux étrangers peuvent rester au Canada à long terme s'ils obtiennent la résidence permanente ou s'ils détiennent un permis de résidence temporaire (aux fins de travail ou d'études, ou un autre type de permis de résidence temporaire). Parmi les personnes qui sont arrivées pour la première fois de 2000 à 2014, une proportion modérée a obtenu la résidence permanente et quelques-unes ont maintenu une résidence temporaire au Canada après 10 ans³ (tableau 2).

3. Parmi les personnes ayant un statut de résident temporaire au Canada 10 ans après avoir obtenu leur premier permis, environ 89 % détenaient un permis de travail et 10 % détenaient un permis d'études. En particulier, 21 % de ces personnes détenaient toujours un permis de travail conçu pour les boursiers postdoctoraux.

Plus précisément, 10 ans après avoir reçu leur premier permis de travail au titre de la catégorie des boursiers postdoctoraux, 28 % des personnes de la cohorte de 2000 à 2004 étaient devenues des résidents permanents. Ce pourcentage a changé à 26 % pour la cohorte de 2005 à 2009 et a diminué encore plus pour s'établir à 22 % pour la cohorte de 2010 à 2014 (tableau 2). En ce qui a trait aux deux premières cohortes, pour lesquelles on dispose de données portant sur des années supplémentaires, les taux cumulatifs pour la résidence permanente n'ont augmenté que légèrement après 10 ans, affichant 1 point de pourcentage de plus à la 15^e année.

Ces tendances diffèrent de celles d'autres travailleurs étrangers temporaires. Parmi les titulaires d'autres permis de travail au titre du PMI, le taux cumulatif de l'obtention de la résidence permanente après 10 ans a augmenté de 15 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 25 % pour la cohorte de 2005 à 2009, puis à 28 % pour la cohorte de 2010 à 2014 (données non présentées). Pour les titulaires d'un permis délivré en vertu du PTET, le taux cumulatif après 10 ans a augmenté, passant de 29 % à 48 %, puis à 49 % pour l'ensemble des trois cohortes (données non présentées). Des études antérieures laissent entendre que les différences entre les groupes dans les taux de transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires sont déterminées à la fois par les motivations et les possibilités (Prokopenko et Hou, 2018). Bien que les possibilités soient généralement plus nombreuses puisque le Canada choisit de plus en plus de résidents permanents au sein de la population des travailleurs étrangers temporaires, les motivations pour demander la résidence permanente chez les boursiers postdoctoraux étrangers pourraient avoir diminué au fil du temps.

Tableau 2

Taux cumulatifs de l'obtention de la résidence permanente et pourcentage de titulaires d'un permis valide de résidence non permanente parmi les boursiers postdoctoraux étrangers, selon le nombre d'années depuis l'obtention du premier permis de travail

Nombre d'années depuis l'obtention du premier permis de travail	Taux cumulatifs de l'obtention de la résidence permanente (Année de délivrance du premier permis de travail)				Pourcentage de titulaires d'un permis valide de résidence non permanente (Année de délivrance du premier permis de travail)			
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019
	pourcentage							
1	3,9	3,3	1,4	1,8	81,0	84,3	78,3	81,3
2	9,7	8,6	4,1	7,9	45,8	51,7	49,1	46,5
3	16,0	15,1	9,5	13,2	25,8	30,0	29,1	25,9
4	20,8	19,6	14,1	17,0	14,5	17,1	17,0	15,5
5	23,5	22,2	16,8	19,5	9,3	10,8	10,9	9,7
6	24,9	23,8	18,5	..	6,6	7,3	7,3	..
7	26,0	24,8	19,6	..	4,8	5,2	5,1	..
8	26,6	25,5	20,6	..	3,8	3,9	3,6	..
9	27,1	26,0	21,2	..	3,0	3,0	2,5	..
10	27,5	26,3	21,6	..	2,4	2,2	1,8	..
11	27,8	26,6	..	..	2,0	1,7	..	..
12	28,0	26,9	..	..	1,7	1,3	..	..
13	28,2	26,9	..	..	1,4	1,1	..	..
14	28,3	27,1	..	..	1,1	0,8	..	..
15	28,4	27,2	..	..	0,9	0,6	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

Parmi les boursiers postdoctoraux étrangers, une proportion semblable d'hommes et de femmes ont obtenu la résidence permanente, selon des taux cumulatifs de cinq ans (tableau 3). On observe des taux plus élevés chez les personnes âgées de 30 à 39 ans au moment de recevoir leur premier permis de travail que chez les personnes des groupes d'âge de 20 à 29 ans et de 40 à 54 ans. Le groupe d'âge de 20 à 29 ans affichait les taux les plus faibles et une nette tendance à la baisse dans toutes les cohortes, mais on constate un taux légèrement plus élevé de titulaires d'un permis de résidence non permanente que chez les deux groupes plus âgés.

Dans les grandes régions d'origine, les personnes originaires d'Afrique, de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Ouest affichaient les taux les plus élevés d'obtention de la résidence permanente, tandis que les personnes originaires des États-Unis, des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud affichaient les taux les plus faibles. Pour ce qui est des boursiers postdoctoraux de l'Asie de l'Est, on constate une diminution constante dans les taux cumulatifs sur cinq ans, passant de 28 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 9 % pour la cohorte de 2015 à 2019, soit le taux le plus faible de cette cohorte. Cette importante diminution était liée aux proportions croissantes de boursiers postdoctoraux de la Chine et à la baisse constante dans leurs taux d'obtention de la résidence permanente, probablement attribuable à l'augmentation des possibilités d'emploi dans le milieu universitaire et dans d'autres secteurs en Chine⁴.

Tableau 3
Taux cumulatifs de l'obtention de la résidence permanente et pourcentage de titulaires d'un permis valide de résidence non permanente parmi les boursiers postdoctoraux cinq ans après l'obtention du premier permis de travail, selon les caractéristiques sociodémographiques

	Taux cumulatif de l'obtention de la résidence permanente				Pourcentage de titulaires d'un permis valide de résidence non permanente			
	(Année de délivrance du premier permis de travail)				(Année de délivrance du premier permis de travail)			
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019
	pourcentage							
Genre								
Hommes	23,0	21,9	16,4	19,2	9,5	10,9	11,5	10,0
Femmes	24,6	22,7	17,3	19,9	8,8	10,6	10,0	9,2
Âge au moment de l'obtention du premier permis de travail								
20 à 29 ans	17,9	17,3	10,4	9,3	6,6	6,1	7,0	6,2
30 à 39 ans	28,0	26,8	22,8	25,9	3,7	4,9	4,3	3,8
40 à 54 ans	21,6	22,1	15,1	16,6	3,3	2,5	2,6	4,3
Région d'origine								
États-Unis	17,1	12,7	10,2	14,9	8,3	7,3	5,0	5,0
Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud	17,6	16,3	8,7	14,9	7,1	6,7	6,2	6,8
Europe du Nord et Europe de l'Ouest	18,2	19,2	16,5	19,0	5,3	6,0	5,1	3,4
Europe du Sud et Europe de l'Est	22,4	19,9	19,0	18,6	4,8	4,7	4,0	3,7
Afrique	48,0	40,0	22,0	33,6	3,0	2,8	6,1	8,4
Asie du Sud	37,3	35,1	25,7	37,6	3,9	3,6	3,3	5,0
Asie du Sud-Est	18,0	16,6	14,1	23,1	6,8	4,4	3,8	5,4
Asie de l'Est	28,0	24,7	16,8	9,3	2,5	4,1	5,2	3,5
Asie de l'Ouest	22,8	31,2	27,9	35,9	4,1	5,1	7,4	7,6
Autres régions	10,1	16,6	15,6	20,6	9,7	4,8	5,5	5,5

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

Environ 70 % des boursiers postdoctoraux étrangers ont maintenu une présence active au Canada 10 ans après avoir obtenu la résidence permanente

Bien que le fait d'obtenir la résidence permanente permette aux immigrants de demeurer et de travailler au Canada indéfiniment, ce ne sont pas tous les résidents permanents qui maintiennent une présence active au Canada chaque année. Le tableau 4 présente les taux de déclarations de revenus des anciens boursiers postdoctoraux étrangers qui sont devenus des résidents permanents pour chaque année depuis l'obtention de la résidence permanente⁵. Cette mesure a été utilisée pour indiquer la présence active des immigrants au Canada (Hou, 2024).

4. Parmi les boursiers postdoctoraux de l'Asie de l'Est, la proportion de personnes en provenance du Japon a fortement chuté, passant de 21 % pour la cohorte de 2000 à 2004 à 7 % pour la cohorte de 2015 à 2019, tandis que la proportion de personnes en provenance de la Chine a augmenté de 66 % à 80 %. Bien que le taux d'obtention de la résidence permanente pour les boursiers postdoctoraux japonais ait peu changé entre les deux cohortes (de 4 % à 6 %), il a chuté considérablement parmi les boursiers postdoctoraux chinois, de 36 % à 8 %. Le taux a également diminué parmi les boursiers postdoctoraux coréens, de 21 % à 12 %.

5. L'analyse dans le tableau 4 classe les boursiers postdoctoraux étrangers selon l'année de l'obtention de la résidence permanente et non selon l'année de l'obtention de leur premier permis de travail temporaire, comme dans les sections précédentes. Par exemple, les personnes qui sont devenues des résidents permanents au cours de la période de 2000 à 2004 ont possiblement été admises au Canada grâce à un permis de travail délivré avant cette période.

Dans l'ensemble des cohortes, environ 86 % à 89 % d'anciens boursiers postdoctoraux ont produit une déclaration de revenus au cours de la première année civile complète suivant leur admission (tableau 4). Ce taux a diminué à environ 78 % à 82 % 5 ans après leur admission, puis de 69 % à 74 % 10 ans après leur admission. On n'observe aucune tendance claire à la hausse ou à la baisse dans les autres cohortes admises par la suite.

Les taux de production d'une déclaration de revenus après 10 ans étaient généralement plus faibles que ceux d'autres anciens travailleurs étrangers temporaires. Parmi les participants au PMI qui sont devenus des résidents permanents, le taux de production d'une déclaration de revenus après 10 ans a augmenté, passant de 75 % pour la cohorte de 2000 à 2004, à 82 % pour la cohorte de 2010 à 2014 (données non présentées). Pour ce qui est des anciens travailleurs du PTET, le taux sur 10 ans a augmenté de 85 % à 91 % pour l'ensemble des cohortes. Pour les immigrants qui n'étaient pas des résidents temporaires avant leur admission (immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape), le taux a augmenté de 80 % à 83 % (données non présentées).

Tableau 4

Taux de production de déclarations de revenus parmi les boursiers postdoctoraux étrangers qui sont devenus des résidents permanents, selon le nombre d'années depuis l'admission en tant que résidents permanents, chez les personnes âgées de 20 à 54 ans au moment de l'admission

Nombre d'années depuis l'admission	Année de l'admission en tant que résident permanent			
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019
	pourcentage			
1	89,4	86,7	85,9	88,4
2	88,4	84,7	84,0	86,5
3	86,6	82,8	82,8	84,8
4	83,6	80,3	81,9	83,4
5	81,7	78,4	79,3	80,9
6	79,7	76,5	76,8	..
7	77,8	74,7	75,2	..
8	76,3	72,8	73,8	..
9	75,0	71,0	72,3	..
10	74,2	69,2	70,2	..
11	72,5	68,2	..	..
12	71,4	67,0	..	..
13	69,9	66,2	..	..
14	68,9	65,4	..	..
15	68,1	64,5	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

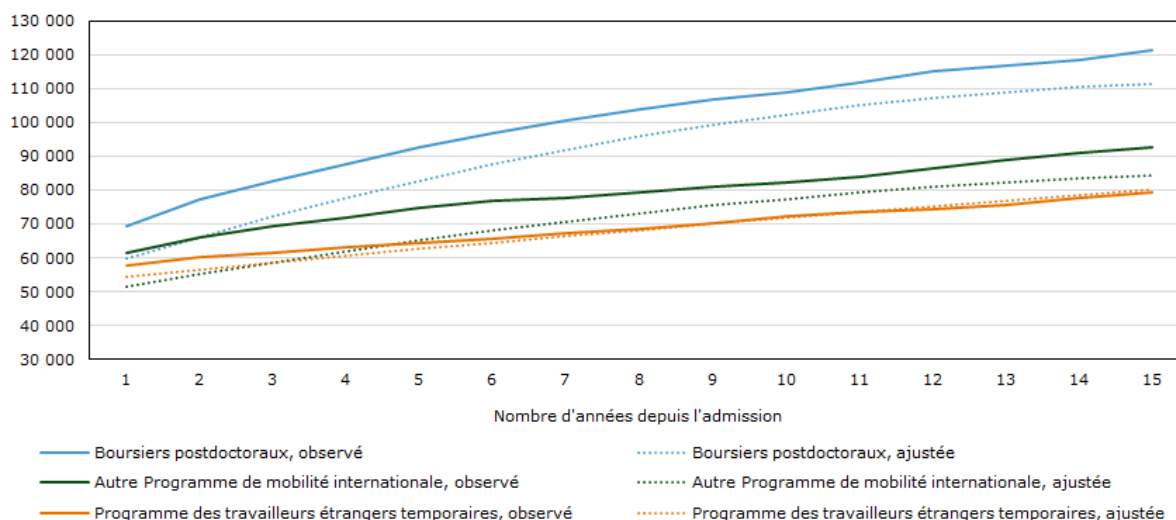
Les boursiers postdoctoraux étrangers ont touché des revenus plus élevés que les autres immigrants

Parmi les immigrants ayant maintenu une présence active et travaillant au Canada, les anciens boursiers postdoctoraux ont touché un revenu plus élevé par année que les autres immigrants, à la fois dans les premières années après l'admission et à plus long terme. Le graphique 2 permet de comparer les revenus annuels observés et ajustés (revenus totaux tirés d'un emploi en 2023 en dollars constants) de l'année 1 à l'année 15 suivant l'admission. Les revenus ajustés sont estimés à partir d'un modèle de régression qui tient compte des différences dans les caractéristiques sociodémographiques entre les anciens boursiers postdoctoraux et les personnes d'autres groupes d'immigrants⁶.

Graphique 2

Revenus observés et ajustés des immigrants, selon le programme de permis de travail préalable à l'admission et le nombre d'années depuis l'admission, chez les personnes âgées de 20 à 54 ans au moment de l'admission, admises de 2000 à 2022

2023, en dollars constants



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration, 2024.

6. Dans le modèle de régression des moindres carrés ordinaires, les revenus annuels sont la variable des résultats. Les variables explicatives comprennent le nombre d'années depuis l'admission et leurs valeurs au carré, le type d'immigrant (anciens boursiers postdoctoraux, autres anciens titulaires d'un permis de travail au titre du PMI, anciens titulaires d'un permis de travail en vertu du PTET et immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape), les interactions entre le type d'immigrant et le nombre d'années depuis l'admission et leurs valeurs au carré, la cohorte d'admission et son interaction selon le nombre d'années depuis l'admission, le genre, l'âge au moment de l'admission, le profil de langue officielle au moment de l'admission, la région d'origine (selon le pays de citoyenneté) et la province de résidence dans l'année de revenu. Le niveau de scolarité n'est pas inclus parce que les boursiers postdoctoraux ont un profil scolaire distinct que peu d'autres immigrants ont en commun.

Les anciens boursiers postdoctoraux affichaient des revenus observés et ajustés plus élevés que les autres anciens titulaires d'un permis de travail au titre du PMI. L'écart s'élevait à environ 15 % au cours de la première année complète suivant l'admission et s'est accentué pour atteindre environ 31 % huit ans après l'admission. On observe peu de variations par la suite. Les anciens boursiers postdoctoraux ont gagné environ 20 % de plus que les anciens titulaires d'un permis de travail en vertu du PTET pour ce qui est des revenus observés et environ 9 % de plus en revenus ajustés au cours de la première année complète après l'admission. Ces écarts se sont creusés pour atteindre respectivement environ 51 % et 43 % la 10^e année et ont peu changé à la 15^e année. Les anciens boursiers postdoctoraux ont gagné à peu près le double de ce qu'ont gagné les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape de l'année 1 jusqu'à l'année 15 après l'admission. Cet écart s'est réduit à environ 80 % après l'ajustement pour tenir compte des différences sociodémographiques.

Conclusion

La présente étude a permis d'examiner les tendances récentes en ce qui concerne l'admission, la rétention au pays et les résultats sur le marché du travail des boursiers postdoctoraux étrangers au Canada, comparativement à d'autres groupes de résidents temporaires et permanents. Les résultats révèlent que les flux migratoires des boursiers postdoctoraux étrangers ont diminué au cours des dernières années, et leurs proportions parmi les travailleurs étrangers temporaires et dans le cadre de l'offre de main-d'œuvre au niveau du doctorat ont baissé considérablement. Les taux de transition vers la résidence permanente chez les boursiers postdoctoraux étrangers 10 ans après l'obtention de leur premier permis de travail ont diminué, passant de 28 % pour les arrivées de 2000 à 2004 à 22 % pour les arrivées de 2010 à 2014. Parmi les personnes ayant obtenu la résidence permanente, la présence active au Canada (comme mesurée par les taux de production de déclarations de revenus) a diminué progressivement au fil du temps. Toutefois, parmi les personnes qui ont maintenu une présence active et qui ont conservé leur emploi, les anciens boursiers postdoctoraux gagnaient beaucoup plus que d'autres groupes d'immigrants, à la fois dans les premières années suivant l'admission et à plus long terme, même après avoir pris en compte les caractéristiques sociodémographiques.

Ces tendances concordent avec le contexte institutionnel et du marché du travail dans lequel se déroule la formation postdoctorale. Les nominations postdoctorales sont généralement temporaires et intégrées dans des systèmes de recherche connectés à l'échelle internationale, où la mobilité géographique est courante et souvent attendue. Par conséquent, des taux plus faibles de rétention à long terme au pays parmi les anciens boursiers postdoctoraux s'expliquent probablement par le caractère très international de la recherche avancée sur les marchés du travail plutôt qu'à une plus faible intégration dans le marché du travail. Dans ce contexte, la mobilité après la formation postdoctorale peut représenter l'avancement professionnel au sein de réseaux de recherche et universitaires mondiaux, les établissements de recherche canadiens jouant un rôle important, bien que souvent temporaire, dans ces parcours.

D'un point de vue des politiques, les constats laissent entendre que les indicateurs de la rétention au pays à eux seuls ne saisissent pas pleinement la contribution des boursiers postdoctoraux étrangers à l'écosystème de recherche au Canada. Bien que l'établissement permanent demeure l'une des voies possibles, les avantages économiques et scientifiques associés aux boursiers postdoctoraux peuvent aussi découler d'une participation à plus court terme aux établissements de recherche au Canada et d'une mobilité internationale subséquente. Les politiques d'immigration et de recherche qui offrent une certaine souplesse dans la résidence temporaire, la résidence permanente et la mobilité par la suite peuvent par conséquent bien s'aligner avec la structure des carrières postdoctorales.

Bibliographie

Aksenfeld, R. et Ahart, J. (2025). Meet the early-career scientists planning to leave the United States. *Nature*, d41586-025-01900–01908.

Gouvernement du Canada. (2022). Politique d'intérêt public facilitant l'entrée au Canada pour un travail de courte durée. Consulté le 3 février 2025.

Gouvernement du Canada. (n.d.). Bourses. Consulté le 20 novembre 2025.

Hou, F. (2024). Présence active des immigrants au Canada: tendances récentes en matière de déclaration de revenus et de taux d'emploi, *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 5, p. 1 à 7.

IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). (n.d.). Boursiers postdoctoraux diplômés du doctorat en philosophie (Ph. D.) – [R205c)(ii) – C44] – Intérêt canadien – Programme de mobilité internationale. Consulté le 18 octobre 2025.

Kahn, S. et MacGarvie, M. (2024). New evidence on international postdocs in the US: Less pay, different experiences. *Research Policy*, vol. 53, n° 9, 105077.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). (2021). Reducing the precarity of academic research careers. Consulté le 19 novembre 2025.

Prokopenko, E. et Hou, F. (2018). « How temporary were Canada's temporary foreign workers? », *Population and Development Review*, vol. 44, n° 2, p. 257 à 280.

Statistique Canada. (n.d.). Diplômés postsecondaires, selon le domaine d'études détaillé. Consulté le 19 décembre 2025.

Stephan, P. E. (2012). *How Economics Shapes Science*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

Thomas, R. (2025). From Promise to Precarity: The Plight of International Postdocs — When Will Academia Act? Upstream. <https://doi.org/10.54900/w8z54-zq587>. Consulté le 19 novembre 2025.

Youyou, W. et Feng, K. (2025). Rethinking postdoc careers through the science of science. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 122, n° 9, e2500344122.